

Prévention des AVC

Conscientiser les professionnels de la santé

Jeudi dernier, l'EplC (Ensemble pour le cerveau) lançait sa nouvelle campagne pour une meilleure détection et prise en charge des accidents vasculaires cérébraux, soutenue par la diffusion d'un dépliant à destination des professionnels de la santé.

C'est en présence de Jean-Marc Delizée, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, chargé des Personnes handicapées, qui représentait la ministre de la Santé publique, Laurette Onkelinx, que le Dr Gianni Franco, neurologue au Centre Hospitalier de Dinant et président de l'EplC, a lancé cette nouvelle campagne jeudi soir, accompagné de professionnels de la santé venant de tous horizons.

Un réseau de «sentinelles compétentes»

L'asbl «Ensemble pour le cerveau» (www.eplc.be) s'est progressivement constituée depuis 2007 en une société scientifique parrainée par le Belgian Brain Council, en regroupant les différents intervenants de la santé sur le terrain, qu'ils soient médecins ou non médecins, kinés, ergothérapeutes, pharmaciens, infirmières, aides familiales, logopèdes, psychologues... mais aussi diverses associations de patients.

«Forte de cette diversité, l'EplC constitue aujourd'hui un réseau aux multiples connexions qui, comme dans le cerveau, trouve sa richesse dans ses interrelations entre les

nombreuses associations et leurs différents membres», a déclaré le Dr Gianni Franco.

Le but de cette association est de constituer un réseau de «sentinelles compétentes», qui s'attèlent à la détection la plus rapide possible et à la prise en charge la plus efficace possible des maladies du cerveau, et ce, en concertation avec les MG sur le terrain. «Pour cette campagne, nous avons choisi de garder le terme de 'sentinelles' car ces personnes sensibilisées et attentives à tous les stigmates qui peuvent évoquer un début d'AVC peuvent alerter au plus vite le médecin traitant du patient, précise le neurologue. Celui-ci connaît en effet son patient et va donc pouvoir prendre au plus vite la décision de prise en charge la plus appropriée et donc la plus efficace, en tenant compte du contexte médical de son patient, et ce, soit en décidant de se rendre au plus vite auprès de son patient, soit en déléguant en confiance le soin d'appeler de suite le 112 à la «sentinelle compétente» qui l'aura interpellé. Ce faisant, le patient pourra rejoindre l'hôpital dans les meilleurs délais pour bénéficier d'une prise en charge

optimale.»

Une brochure destinée aux professionnels

L'EplC a choisi comme premier thème, la pathologie la plus fréquente en neurologie, à savoir l'AVC. Elle a tenu à réaliser une brochure qui convienne à tous les intervenants de la santé. «Il s'agit d'une brochure pratique qui rappelle les signes d'évocation d'un AVC et ses complications, explique Gianni Franco. Notre démarche a d'abord consisté à distribuer ces fiches via les associations qui font partie de l'EplC. Nous en sommes actuellement à évaluer les besoins pour couvrir ce réseau et à les budgétiser. Et lorsque nous aurons eu l'impression d'avoir suffisamment sensibilisé les intervenants de la santé, nous pourrions alors nous attaquer à transformer cette fiche pour la distribuer comme les associations de patients, les aidants proches, etc.» Maintenant, le Dr Franco espère que cette fiche sera soutenue financièrement dans sa diffusion par les autorités de la santé.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, chargé des Personnes han-

dicapées, Jean-Marc Delizée, a participé activement à cette soirée et a déclaré que tant Laurette Onkelinx que lui-même soutenaient toute initiative qui permet une meilleure information et une meilleure prise en charge de ces AVC.

«La lutte contre ces AVC est un enjeu de santé publique au niveau mondial car, rappelons-le, il s'agit de la deuxième cause de décès en Belgique et dans le monde, et de la première cause de survenance de handicap à l'âge adulte», a souligné Jean-Marc Delizée. Le Secrétaire d'Etat a également profité de l'oc-



Dr Gianni Franco. : «L'EplC constitue aujourd'hui un réseau aux multiples connexions».

cas pour saluer le travail effectué par tous les acteurs de terrain ainsi que l'initiative présentée ici, qui constitue selon lui, une valeur ajoutée à ce qui existe déjà.

France Dammel

L'AVC en quelques chiffres

L'AVC en Belgique, c'est:

- 52 nouveaux cas par jour
- 20.000 victimes chaque année, dont 9.000 décès
- 1 survivant sur 3 qui gardera un handicap limitant son autonomie
- 30% qui récidiveront dans les 5 ans
- un risque statistiquement augmenté de présenter un autre accident vasculaire cérébral, ou cardiaque ou périphérique
- 120.000 personnes traitées des suites d'un AVC

Les 17 et 18 septembre se tiendra le Belgian Brain Congress 2010 à Bruxelles. Entrée gratuite pour la table ronde médico-sociale du samedi après-midi à condition de s'inscrire préalablement en envoyant un mail à belgianbraincongress2010@skynet.be avec la mention «inscription table ronde».

Pour plus d'infos: www.belgianbraincouncil.be

Vaccination du cancer du col de l'utérus

Pas d'argent pour l'instant en Communauté française

Dans le domaine de la santé publique en Belgique, chaque Communauté définit ses priorités en matière de prévention. En Wallonie et à Bruxelles, l'accent est mis sur le dépistage.

Première conséquence d'une telle décision, les jeunes filles qui entrent en 1^{ère} secondaire dans quelques jours se feront gratuitement vacciner contre le cancer du col de l'utérus... si elles sont inscrites dans une école néerlandophone. Les jeunes francophones, elles, doivent payer le vaccin et peuvent se le faire rembourser partiellement par leurs mutuelles.

Il s'agit d'un choix politique: en Communauté française, on a préféré mettre l'accent sur la prévention des cancers colorectal et du sein. «Pour rappel, lors de la conférence interministérielle santé à l'automne 2009, le Fédéral a eu un dialogue avec les Communautés qui ont posé des choix en terme de prévention santé. Budgétairement, on ne pouvait pas tout faire. Nous avons décidé de

cibler notre action sur les tranches d'âge à risque notamment au travers du cancer colorectal et le cancer du sein. Nous n'avons pas en plus les 3 millions d'euros pour mettre en place une campagne pour le vaccin contre le virus HPV», souligne-t-on au cabinet de la ministre de la Santé, Fadila Laanan.

Chaque année, le cancer du col de l'utérus touche 700 femmes en Belgique. Le dépistage du cancer du col de l'utérus concerne les femmes de 25 à 64 ans et doit être réalisé tous les trois ans. «En plus, il faut savoir que pour l'ensemble de la vaccination des enfants ce sont près des 18 millions d'euros qui sont déboursés.»

La ministre socialiste de la Santé va plus loin pour justifier son choix: «Ce que l'on nous dit dans les milieux médicaux, c'est qu'il ne

faut pas donner une fausse impression de sécurité aux jeunes filles. Le vaccin ne permet pas d'avoir 100% de sécurité contre le cancer. On se doit comme responsables de la santé publique de délivrer également ce message.» Pour rappel, la précédente ministre de la santé en Communauté française, Catherine Fonck, n'avait pas caché que pour elle, l'arme majeure contre le cancer du col de l'utérus, «demeure encore et toujours la protection et le dépistage systématique plutôt que d'imposer un vaccin de plus aux 30 charges vaccinales complètes que reçoivent déjà les enfants avant même l'âge de 11 ans. Le vaccin ne protège pas à 100% puisque 30 à 35% des génotypes de HPV qui induisent le cancer ne sont pas repris dans le vaccin. Par ailleurs, quatre femmes sur cinq qui contrac-

tent le virus vont l'éliminer naturellement.»

Embellie budgétaire

Enfin, la ministre Laanan n'exclut pas le dépistage plus tard: «Nous ne sommes pas fermés à la discussion. S'il y a une embellie budgétaire et que le prix du vaccin est revu à la baisse (La Flandre a pu obtenir une

vraie baisse du prix grâce au volume commandé sur l'ensemble de la population de jeunes filles), nous pourrions recalculer nos budgets. On tiendra également compte à ce moment-là de l'avis des scientifiques en matière de sécurité.»

Vincent Lievin

Les MG invisibles

Jo Vandeurzen a annoncé qu'à partir du 1^{er} septembre toutes les jeunes filles de première secondaire de la Communauté flamande pourront se faire vacciner gratuitement contre le HPV dans les centres d'accompagnement scolaire. Le syndicat des généralistes flamands (SVH) applaudit la mesure mais regrette que les généralistes ne soient pas impliqués dans cette campagne. Ils sont carrément invisibles, remarque Rufij Baeke, vice-président du SVH. Le syndicat invite les parents des jeunes filles qui ne sont pas dans le groupe cible à se rendre chez le généraliste qui gère leur DMG. Les élèves de première secondaire peuvent également choisir de se rendre chez leur MG qui, selon le Dr Baeke, «pourra consacrer plus de temps à leurs questions». Le SVH réclame le remboursement total de la vaccination pour toutes les jeunes filles scolarisées.

V.C.